



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 15 octobre 2018 à 20 heures 00 minutes  
à la mairie

**Présents :** M. BARRAULT Serge, Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, Mme DION Nathalie, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

**Procuration(s) :** Mme PEAUD Pascale donne pouvoir à M. ROGEON Dany, Mme DEBELLE Muriel donne pouvoir à M. GREMILLON Maurice, Mme DORAT Sandrine donne pouvoir à M. TEISSIER Freddy

**Absent(s) :** M. MONTOUX François

**Excusé(s) :** Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, Mme PEAUD Pascale

**Secrétaire de séance :** M. TEISSIER Freddy

**Président de séance :** M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 17 septembre 2018.

### 2018-067 REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE - COMMISSION DE CONTROLE

Considérant qu'une seule liste s'est présentée et a obtenu des sièges au conseil municipal lors des élections municipales qui se sont déroulées en mars 2014.

Considérant que la commune d'Aslonnes doit donc appliquer les règles relatives aux communes de moins de 1 000 habitants.

Considérant que Madame la Préfète nommera les membres de la commission de contrôle, qui sera composée d'un membre du conseil municipal (dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal), d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Considérant que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent participer aux travaux de la commission de contrôle.

Considérant que la commission de contrôle statuera sur les inscriptions et radiations reçues à compter du 02 janvier 2019 et sera effective après nomination par Madame la Préfète.

Monsieur le Maire sollicite chaque conseiller municipal inscrit dans l'ordre du tableau souhaitant participer aux travaux de la commission de contrôle, et inscrit la réponse pour chacun, à savoir :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Inscription à la Commission de contrôle
BARRAULT	Serge	15/03/1951	non
DEBELLE	Muriel	09/04/1969	absente
DESOUCHE	Dominique	04/02/1962	absent
DION	Nathalie	20/09/1976	oui
GREGOIRE	Anne-Marie	17/01/1961	non
MAYORAL	Jean-Pierre	10/04/1950	oui
MONTOUX	François	05/09/1955	absent
PEAUD	Pascale	10/04/1965	absente
ROGEON	Dany	11/09/1967	oui
TEISSIER	Freddy	14/03/1964	oui

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette liste à Madame la Préfète pour nomination du conseiller municipal qui sera membre de la commission de contrôle.

## **2018-068 AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN A SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 5 voix contre, accepte le projet de parc éolien de Saint-Maurice-La-Clouère.

## **2018-069 COMMERCE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2018 des locataires-gérants du commerce Le Petit Aslonnes sollicitant une résiliation de bail à l'amiable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire suite aux négociations faites, et accepte la résiliation du bail de location-gérance à la date du 30 novembre 2018.

## **2018-070 VESTIAIRES SPORTIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux de réhabilitation et mise aux normes des vestiaires sportifs estimés à 21 037,78 € H.T. (soit 25 245,34 € T.T.C),
- arrête les modalités de financement,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000,00 € auprès de la Fédération Française de Football,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

## **2018-071 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (5 H 06)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi permanent à temps non complet, d'adjoint technique, à raison de 5 h 06 de travail hebdomadaire annualisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire selon le 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en raison des mouvements de création et suppression de classe élémentaire, sur le grade d'adjoint technique, catégorie C, Echelle C1, 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut 347, Indice Majoré 325.

## **2018-072 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (15 H 29)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi permanent à temps non complet, d'adjoint d'animation, à raison de 15 h 29 de travail hebdomadaire annualisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- autorise Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire selon le 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en raison des mouvements de création et suppression de classe élémentaire, sur le grade d'adjoint d'animation, catégorie C, Echelle C1, 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut 347, Indice Majoré 325.

## **2018-073 RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte du 17 janvier au 16 février 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes et un coordonnateur suppléant de recensement,
- le recrutement de deux agents recenseurs pour effectuer les opérations de collecte,
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Bulletin individuel rempli	1,26 €
Feuille de logement remplie	0,78 €
Tournée de reconnaissance	31,50 €
½ journée formation agent recenseur	18,90 €

- dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui sont à la charge de la commune.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- présente un compte-rendu de l'analyse du P.L.U.I. faite avec le S.C.O.T. sur l'habitat ainsi que la réunion qui s'est tenue avec la Chambre d'Agriculture.
- sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de questionnaire sur le devenir du commerce, à destination des administrés.
- informe l'assemblée des décisions prises par la commission du personnel du 09 octobre dernier.
- expose à l'assemblée les différentes cérémonies pour les remises de médailles ainsi que le départ en retraite d'un agent.
- fait part des propositions du Département de la Vienne relatives à l'organisation des « heures vagabondes » en 2019 ainsi que la possibilité de programmer une soirée de récits par Frédérick Gersal.
- rappelle que la clôture des cérémonies de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulera sur notre commune dans la salle des associations, et informe l'assemblée que les élèves des cours moyens de l'école d'Aslonnes ont été sélectionnés pour participer à ce centième anniversaire à Paris.
- présente le projet de construction d'une nouvelle cantine et d'extension du dortoir de l'école maternelle.
- relate la présentation du « PLAN MERCREDI ».

Fait à ASLONNES, le 18 octobre 2018  
Le Maire,  
Roland BOUCHET

